



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale  
4 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte-rendu analytique de la 11<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège à New York, le jeudi 15 octobre 2015, à 10 heures

*Président* : M. Carrillo Gómez (Vice-Président) ..... (Paraguay)

*Par la suite* : M. Logar (Président) ..... (Slovénie)

## Sommaire

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
- b) Science et technique au service du développement
- c) Culture et développement durable
- d) Coopération au développement avec les pays à revenu intermédiaire

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-17915X (F)



Merci de recycler



*En l'absence de M. Logar (Slovénie),  
M. Carrillo Gómez (Paraguay), Vice-Président,  
prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation  
et interdépendance**

- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion  
du développement à l'heure  
de la mondialisation et de l'interdépendance  
(A/70/326)**
- b) Science et technique au service  
du développement (A/70/276)**
- c) Culture et développement durable**
- d) Coopération pour le développement  
des pays à revenu intermédiaire (A/70/227)**

1. **M<sup>me</sup> Wu Dong** (Chef de la Section Science et Technique de la CNUCED), présentant le rapport du Secrétaire général sur la science et la technique au service du développement (A/70/276), dit que la Commission de la science et de la technique au service du développement a conclu que la science, la technique et l'innovation ont joué un rôle déterminant dans la réalisation de certains des objectifs du Millénaire pour le développement, mais que les lacunes en termes de capacités en ont souvent réduit l'impact, surtout dans les pays moins avancés. Il convient de s'intéresser à la nécessité de combler ces lacunes et de renforcer la connaissance des faits sur lesquels reposent la conception et la cohérence des politiques ainsi que les mécanismes de rétroaction.

2. Travaillant sur ses thèmes prioritaires pour la science, la technique et l'innovation, la Commission a identifié cinq nouvelles tendances : la « datafication », les mégadonnées, l'informatique en nuage, l'Internet des objets et les systèmes intelligents. La résolution 2015/27 du Conseil économique et social a encouragé la Commission à contribuer à la présentation de l'importance du rôle catalyseur des technologies de l'information et de la communication, et de celui de la science, de la technique, de l'innovation et de l'ingénierie, dans le prochain programme de développement pour l'après-2015. La Commission a transmis son examen des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information aux travaux préparatoires de l'examen décennal du Sommet

mondial sur la société de l'information, prévu pour décembre.

3. Le rapport suggère un certain nombre de voies pour intégrer la science, la technique et l'innovation dans les plans nationaux de développement. Les politiques efficaces ont tendance à être basées sur une bonne compréhension des connaissances et des technologies disponibles à l'échelle mondiale, ainsi que des compétences, de la culture et de l'identité nationales. Ne pas arriver à mettre en œuvre une stratégie d'intégration de la science, de la technique et de l'innovation dans les plans sectoriels de développement peut amoindrir l'impact de l'investissement direct étranger. Il va falloir redoubler d'efforts pour sensibiliser les décideurs qui ne font pas partie de la communauté immédiate de la science, de la technique et de l'innovation. Une vision forte au plus haut niveau de la hiérarchie politique est indispensable.

4. Au cours de la période considérée, la CNUCED a examiné les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation pour Oman et la Thaïlande et a lancé un examen des politiques pour la République islamique d'Iran. Ces examens ont été effectués en étroite collaboration avec les commissions régionales concernées et avec d'autres entités des Nations Unies et la recherche pertinente est disponible sur le site web de la CNUCED. Au nombre de certains autres événements et initiatives importants mis en évidence dans le rapport figurent la création par le Secrétaire général en septembre 2013 d'un Conseil scientifique consultatif sur le développement durable; la nomination en novembre 2014 par le Secrétaire général d'un Groupe d'experts de haut niveau pour la banque de technologies envisagée au profit des pays les moins avancés; et le lancement en septembre 2015 du Mécanisme de facilitation des technologies au Sommet des Nations Unies pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

5. **M. Theunissen** (Chef adjoint du Service de la coordination des programmes du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance (A/70/326), dit que la réussite de la mise en œuvre du Programme 2030 dépend de l'appui d'un partenariat mondial revitalisé; d'une répartition plus uniforme des avantages de la mondialisation et du renforcement de la stabilité et de la résilience à l'échelle mondiale.

6. Le rapport décrit les opportunités et les défis que la mondialisation et l'interdépendance présentent pour les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement. La croissance économique favorisée par la mondialisation a été inégale. Le commerce a ralenti, par rapport à la production mondiale, et les marchés financiers mondiaux volatiles ont rendu les emprunts souverains plus risqués et la dette plus difficilement supportable. Les technologies mobiles et numériques, tout en générant beaucoup d'avantages, ont eu tendance à renforcer les inégalités préexistantes, et la cybercriminalité transnationale a été capable d'infliger des dommages économiques considérables. Les marchés du travail ont souffert de la crise financière mondiale, le chômage est resté élevé, et les salaires ont continué de stagner. S'assurer que personne n'est laissé pour compte nécessite une protection sociale, du travail productif et décent, et la protection des droits des travailleurs, ainsi que des mesures de lutte contre la migration des travailleurs et les pandémies. Alors que l'expansion de la classe moyenne est bien accueillie, il est important d'encourager de nouveaux modes de consommation et de production pour atténuer les impacts environnementaux de l'amélioration des niveaux de vie.

7. Les difficultés auxquelles se heurtent les trois dimensions du développement durable sont intimement liées et pour y faire face, l'intégration et la cohérence des politiques seraient essentielles. Le rapport présente les voies et moyens d'accroître la cohérence des politiques aux niveaux national et international, de renforcer la coopération multilatérale, d'accroître l'intégration au niveau régional, de revitaliser le partenariat mondial pour le développement, et d'adapter le système des Nations Unies pour le développement aux nouvelles réalités mondiales. Il comporte également des recommandations visant à faire en sorte que la mondialisation et l'interdépendance servent de catalyseurs et non d'obstacles au Programme 2030. Les engagements figurant dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, sont une contribution opportune à la mobilisation des moyens de mise en œuvre du Programme 2030, grâce au partenariat mondial revitalisé. La communauté internationale doit également aider les gouvernements à forger la résilience aux tendances mondiales négatives et à renforcer leur capacité de suivi et d'examen de la mise

en œuvre du Programme 2030, notamment en ce qui concerne l'intégration stratégique au service du développement durable.

8. **M. Kempf** (Chargé des affaires économiques à la Division des politiques et de l'analyse en matière de développement du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/70/227), dit qu'en dépit du fait que la croissance économique dans les pays à revenu intermédiaire dépasse la moyenne mondiale depuis le dernier rapport de 2013, elle commence à montrer des signes de ralentissement, surtout hors d'Asie, à cause de la baisse des prix des matières premières, de la baisse des investissements, des tensions géopolitiques et des faiblesses de la politique intérieure. La croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant a ralenti et il en a été de même pour la création d'emplois. Ce ralentissement cyclique exacerbe les faiblesses structurelles qui existent déjà, telles que le chômage élevé des jeunes, les disparités entre les sexes et les importants secteurs informels. La situation macroéconomique est marquée par des menaces aux acquis du développement. Malgré la réduction spectaculaire de la pauvreté en général, certains pays – en particulier ceux qui sont tributaires des ressources naturelles – voient leurs revenus chuter, et leur pauvreté s'accroître. Là où la croissance a été enregistrée, elle s'accompagne souvent de la hausse des émissions de gaz à effet de serre et de la dégradation de l'environnement qui menace la durabilité à long terme. L'élaboration des politiques efficaces commence par une bonne base empirique. À cet égard, le rapport contient sur les pays un certain nombre d'études de cas d'où des précieux enseignements sont tirés.

9. Le rapport fournit aussi une évaluation des principales réalisations du système des Nations Unies, indiquant les activités de coopération par organisme et notamment les activités des institutions financières internationales. Les données d'enquête issues des pays à revenu intermédiaire révèlent que les Nations Unies ont fait d'importantes contributions dans les domaines de l'égalité hommes-femmes, de la gouvernance et de l'administration publique, de la santé, de l'environnement, des ressources naturelles et des politiques de développement durable. Les gouvernements ayant fait l'objet d'enquête, ont aussi

indiqué les domaines dans lesquels ils croient avoir le plus besoin d'assistance dans un proche avenir. Ces domaines comprennent l'environnement et les ressources naturelles, les politiques de développement durable, la réduction de la pauvreté, la gouvernance et l'administration publique ainsi que la santé.

10. Le rapport contient un certain nombre de conclusions et de recommandations sur le renforcement de la cohérence des politiques. La communauté internationale a besoin de maintenir son engagement avec des pays qui ont observé une réduction de l'aide publique au développement (APD) lorsqu'ils sont passés du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire. Des pays qui risquent de tomber dans le piège de revenu intermédiaire doivent éviter la tentation d'accélérer la croissance par le biais des industries traditionnelles à fortes émissions de carbone. Avec l'aide internationale, les nouvelles industries durables du point de vue environnemental pourraient même fournir de nouveaux avantages compétitifs. Comme le système des Nations Unies réoriente ses activités d'aide directe au développement vers les conseils en matière d'élaboration des politiques et le transfert des connaissances, les institutions des Nations Unies sur le terrain doivent tout mettre en œuvre pour respecter une répartition claire des tâches conformément à l'approche « Unis dans l'action ». Classifier un pays en ne se limitant uniquement qu'au revenu par habitant pourrait aider à lui fournir une aide spécifiquement plus ciblée.

11. **M<sup>me</sup> Baleni** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que maintenant que le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba sont adoptés, le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance, prend désormais toute son importance. Toutefois, les avantages de la mondialisation continuent d'être mal répartis et imprévisibles pour les pays en développement.

12. Le Groupe reconnaît qu'il est important de renforcer la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, triangulaire, régionale et internationale, en matière d'accès à la science et aux techniques respectueuses de l'environnement, et d'opérationnaliser les partenariats en matière de science et de technologie dans le contexte du Programme 2030. Les Nations Unies doivent jouer le rôle de chef de file dans le cadre de la science et de la technique au service du

développement. Le Groupe considère la création du Mécanisme de facilitation des technologies comme l'une des décisions les plus importantes contenues dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

13. La culture est une composante essentielle du développement humain. Le Programme 2030 insiste sur la nécessité de la compréhension interculturelle, de la tolérance, du respect mutuel, d'une éthique de citoyenneté mondiale et de la responsabilité partagée. Les activités culturelles ont le potentiel d'offrir des opportunités d'un travail décent, de contribuer à la croissance des économies, et de promouvoir la croissance économique durable.

14. Des stratégies de coopération en matière de développement pour les pays à revenu intermédiaire doivent répondre aux besoins divers et spécifiques de développement de ces pays. Les mesures de développement basées sur des critères comme le revenu par habitant ne traduisent habituellement pas les particularités et les défis spécifiques.

15. **M<sup>me</sup> Natividad** (Philippines), intervenant au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare qu'avec l'adoption du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, les Nations Unies continueront d'être le principal artisan de l'établissement des normes et de l'intégration des politiques mondiales. Il est donc essentiel pour les Nations Unies de renforcer leurs dispositifs de coordination et de coopération avec les organisations régionales. La Déclaration conjointe de 2011 sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies a donné lieu à une coopération entre les Nations Unies et l'ASEAN sur un grand nombre d'initiatives économiques, sociales et environnementales.

16. En 2014, le taux de croissance du PIB dans les économies de l'ASEAN était supérieur à celui de l'économie mondiale dans son ensemble. Les flux d'investissement se sont accrus de plus de 15 % depuis 2013, tandis que les échanges sont restés stables en 2014. Ces chiffres positifs résultent de l'accroissement des fondamentaux macroéconomiques, de la mise en œuvre des mesures d'intégration économique, et du développement du type de marchés régionaux que le Secrétaire général, dans son rapport sur le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance, a identifié comme indispensables pour stimuler la

croissance. Des résultats positifs ont aussi été enregistrés dans la facilitation du commerce, les normes et la conformité, les investissements, les services financiers, le tourisme, le droit et la politique en matière de concurrence, les infrastructures, et les petites et moyennes entreprises.

17. La communauté socioculturelle de l'ASEAN a renforcé la coordination multisectorielle concernant la gestion des catastrophes, les travailleurs migrants, le changement climatique, les pandémies et les catastrophes naturelles. L'Initiative Vision 2025 de la Communauté de l'ASEAN, est enracinée dans les principes de la responsabilité sociale, de l'accès équitable aux opportunités, des droits humains, du développement social équilibré, de la durabilité de l'environnement, de l'adaptation et de l'innovation continues. La réunion de septembre 2015 entre les Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN et le Secrétariat général a réaffirmé le Partenariat global entre l'ASEAN et les Nations Unies, et a reconnu la complémentarité entre l'Initiative Vision 2025 de la communauté de l'ASEAN et le Programme 2030.

18. **M. Momen** (Bangladesh), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, estime que la mondialisation a produit de nombreux avantages, mais que la réalité pour les populations des pays les moins avancés est qu'elles sont souvent incapables de s'en tirer sans l'aide internationale. Il est vrai qu'un tiers des pays les moins avancés, ont enregistré des progrès en matière d'élimination de la pauvreté, d'assainissement et d'éducation. En revanche, pour les deux autres tiers, les objectifs du Millénaire pour le développement sont un programme inachevé. Les pays les moins avancés n'ont pas besoin de vœux pieux et de plaidoyer. Ils ont besoin de ressources et de technologie. Les pays développés doivent tenir compte de la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et l'interdépendance, pour ratifier et mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce même rapport indique aussi que la population de jeunes des pays les moins avancés va, selon les prévisions, s'accroître d'un tiers sur les quinze prochaines années. Les directives en matière de migration énoncées dans le Programme 2030 sont indispensables pour fournir à ces jeunes des possibilités de trouver du travail à l'échelle mondiale.

19. Les pays les moins avancés saluent le fait que le Secrétaire général reconnaisse dans son rapport sur la science et la technique au service du développement, la nécessité de rattraper le retard technologique. D'autres rapports du Département des affaires économiques et sociales et de la CNUCED ont également noté que les pays les moins avancés sont à la traîne en matière de science, de technologie et d'innovation. Il envisage d'opérationnaliser la banque de technologies envisagée pour les pays les moins avancés conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux recommandations de l'étude de faisabilité effectuée par le Groupe de haut niveau sur la banque de technologies pour les pays les moins avancés, créé par le Secrétaire général. Il importe que des mécanismes d'appui concrets pour l'avancement scientifique et technologique dans les pays les moins avancés soient mis en place avant l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), qui se tiendra en Turquie en 2016. Un quart des États Membres des Nations Unies est constitué de pays les moins avancés, qui risquent d'être laissés pour compte s'ils ne sont pas aidés à rejoindre les autres pays sur l'autoroute mondiale des technologies.

20. **M. Shcherbakov** (Équateur), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), déclare que la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, nécessite un cadre qui soit universellement applicable, tout en prenant en compte les différentes réalités nationales. L'examen quadriennal complet des politiques doit énoncer des directives visant une plus grande cohérence du système des Nations Unies pour le développement.

21. Les technologies sont la pierre angulaire de la promotion du développement durable. Les trois composantes du Mécanisme de facilitation des technologies sont : le Groupe de travail inter institutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable; le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable; et la plateforme en ligne. La mise en œuvre rapide de toutes les trois intéresse particulièrement les petits États insulaires en développement, dont les capacités limitées et les des



économies d'échelle sont les grands handicaps qui les empêchent d'accéder aux technologies nécessaires.

22. La CELAC attache aussi une grande importance à l'examen décennal du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en décembre. Jusqu'ici les phases de Genève et de Tunis ne sont pas suivies avec la détermination nécessaire à la réalisation de tout le potentiel des technologies de l'information et des communications (TIC) en tant que catalyseur pour atteindre les objectifs d'élimination de la pauvreté, de croissance économique inclusive et de développement durable. Surtout en tant que communauté composée essentiellement de pays à revenu intermédiaire, la CELAC espère que l'examen décennal tiendra compte des défis spécifiques aux pays à revenu intermédiaire.

23. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont multiethniques, multiculturels et multilingues. La CELAC souligne le rôle de la culture comme moteur du développement durable et comme pilier de l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité sociale. En vue de sauvegarder le savoir traditionnel, les gouvernements des États de la CELAC continueront à combattre le trafic illicite de la propriété culturelle de leur région. La CELAC soutient la création d'un plan d'action global de coopération avec les pays à revenu intermédiaire. Puisque plus des deux-tiers des pauvres du monde vivent dans les pays à revenu intermédiaire, l'engagement du système des Nations Unies pour le développement est nécessaire pour s'assurer que personne ne soit laissé pour compte. Dans le Programme 2030, l'attention due aux besoins des pays à revenu intermédiaire est mise en évidence.

24. **M. Dapkiunas** (Biélorus) déclare que les pays à revenu intermédiaire représentent la majorité de la population mondiale, plus du tiers du PIB mondial, et le quart des exportations et importations dans le monde. La majorité des pauvres du monde vivant dans les pays à revenu intermédiaire, l'expérience de ces pays montre qu'il existe des solutions au problème de la pauvreté. Leur progrès continu dans ce domaine serait une mesure du succès des nouveaux objectifs de développement durable.

25. Alors que le Biélorus a un niveau d'inégalité de revenu relativement faible, le niveau des inégalités internes dans la plupart des pays à revenu intermédiaire est un problème beaucoup plus grave que dans ces autres catégories de pays. D'autres défis auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaire portent

entre autres sur leur vulnérabilité aux facteurs extérieurs, à l'urbanisation, à l'emploi, à l'environnement et à la dette souveraine.

26. Depuis la Conférence de haut niveau pour les pays à revenu intermédiaire, tenue au Costa Rica en 2013, le Biélorus a accueilli deux manifestations internationales sur ce sujet, dont une conférence tenue conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en avril 2015 sur le développement industriel dans les pays à revenu intermédiaire.

27. Il n'y a pas au sein du système des Nations Unies une approche unique pour fournir une aide globale aux pays à revenu intermédiaire. Malheureusement, l'engagement de l'Organisation avec ces pays est fragmentaire et manque de cohérence dans le cadre d'une approche à l'échelle du système. L'allocation des ressources pour les activités du programme n'est pas toujours aisément prévisible et dépend souvent du travail avec les donateurs plutôt que des ressources de base.

28. Étant donné que les défis et les responsabilités des pays à revenu intermédiaire s'accroissent considérablement, le Programme 2030 a besoin d'un niveau différent d'interaction au sein du système des Nations Unies sur des questions comme les ressources techniques, financières et intellectuelles. En plus, les progrès en termes de développement durable dans les pays à revenu intermédiaire seraient retardés par manque de planification claire et de coopération au sein du système des Nations Unies pour le développement.

29. L'élaboration d'un plan d'action global des Nations Unies pour la coopération avec les pays à revenu intermédiaire pourrait résoudre un grand nombre des problèmes évoqués plus haut. Tout au moins, la coordination interinstitutions doit être renforcée et des directives claires énoncées quant à la manière dont le système des Nations Unies devrait interagir avec un groupe aussi divers de pays. Entre autres idées, figure la nécessité d'un travail régulier conjoint entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en vue de coordonner les activités du programme dans les pays à revenu intermédiaire. Il y a plus de trois ans, les conseils d'administration de ces institutions avaient tenu une réunion conjointe pour débattre de ces questions. Cela vaudrait la peine de

reprendre cette pratique, à la lumière du nouveau programme de développement durable.

30. **M. De Lara Rangel** (Mexique) dit que la coopération en vue du développement est essentielle dans un monde interdépendant et mondialisé, même si chaque État est comptable de son propre processus de développement durable. Les progrès scientifiques et la diffusion de la technologie sont nécessaires dans l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité. Les TIC pourraient servir à résorber la fracture numérique tout en respectant les trois piliers du développement durable. La société de l'information s'entend une société plus ouverte, plus pluraliste, plus décentralisée, plus transparente, et naturellement plus égalitaire et plus démocratique.

31. Sa délégation soutient les points de vue du Groupe des Amis de la culture et du développement présidé par le Pérou et se félicite que le Programme 2030 ait reconnu la culture comme un moteur du développement durable, et ses contributions aux dimensions sociales, économiques et environnementales. L'importance transversale de la culture au service du développement est mise en exergue dans tous les 17 objectifs de développement durable.

32. Les pays développés et les organisations internationales doivent étendre leur coopération avec les pays à revenu intermédiaire, qui comptent une frange importante de la population mondiale vivant dans une extrême pauvreté et qui sont confrontés à d'importants défis de développement, en raison surtout des niveaux élevés d'inégalité. Nombre de pays à revenu intermédiaire ont le potentiel de réaliser les mêmes niveaux de développement que les nations industrialisées, mais beaucoup autres courent le risque de retomber dans la situation de pays à faible revenu, surtout en raison de leur extrême vulnérabilité aux chocs extérieurs et aux crises économiques. La crise financière de 2008 a mis en évidence la fragilité des pays à revenu intermédiaire face à la gestion des variables externes. Le renforcement de leurs capacités de résilience est un élément clé d'une stratégie mondialisée et interdépendante de développement visant à réaliser une croissance soutenue à long terme.

33. La communauté internationale, en particulier les pays donateurs traditionnels, doivent se pencher sur les critères servant à classer les pays à revenu intermédiaire. Le revenu par habitant ne suffit pas

comme indicateur d'inégalité dans le cadre des pays, et les moyennes numériques en général ne traduisent pas les défis complexes auxquels les pays à revenu intermédiaire font face, surtout s'agissant de l'inégalité en termes de revenu, d'opportunité et d'accès aux services. Le classement actuel des pays à revenu intermédiaire ne reflète pas les énormes différences entre eux : les nations en tête du classement ont peu de choses en commun avec ceux du bas du classement à la fois en termes de défis auxquels ils sont confrontés et en termes de ressources disponibles pour relever ces défis. Le passage du statut de pays à revenu intermédiaire au stade supérieur est aussi arbitraire puisqu'une différence de quelques dollars ne signifie pas que les défis du développement ont disparu.

34. Le débat autour du statut de revenu intermédiaire s'impose encore plus lorsqu'on considère sa pertinence dans la répartition des ressources de la coopération internationale pour le développement. Bien que les pays à faible revenu doivent continuer d'être la priorité de la communauté internationale, il convient de ne pas perdre de vue que la majorité des pauvres dans le monde vivent dans les pays à revenu intermédiaire. L'utilisation du revenu comme premier critère de classement a un impact important non seulement sur le montant de l'aide reçu, mais aussi sur le degré de concessionnalité liée à cette aide. Les pays de l'Amérique latine ont connu une réduction progressive de ces ressources, qui sont passées à seulement 7 % du total de l'APD en 2009. Il est donc nécessaire de repenser les critères de classement du revenu intermédiaire, qui ne traduisent pas la réalité du développement.

35. Le type d'aide dont les pays à revenu intermédiaire ont besoin varie aussi sensiblement que les pays eux-mêmes. Bien que pour beaucoup de pays à revenu intermédiaire, les flux de l'APD soient toujours indispensables, pour d'autres, notamment les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), l'accent doit être mis sur le renforcement des capacités dans les domaines des politiques publiques, des échanges de connaissances, et des meilleures pratiques. L'aide à ces pays doit porter essentiellement sur l'élimination de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la réduction des inégalités sociales et économiques, la vulnérabilité aux chocs extérieurs, et le transfert de technologie pour lutter contre le changement climatique. La coopération avec les pays à revenu intermédiaire pourrait aussi avoir un effet

multiplicateur sur la coopération Sud-Sud et triangulaire avec les pays relativement moins développés. La vision du Mexique est d'intégrer les différents acteurs et modalités de la coopération et de renforcer leurs synergies et avantages comparatifs, pour réaliser les objectifs de développement durable.

36. **M<sup>me</sup> Seah** (Singapour) pense que dans le monde interdépendant actuel, si l'intégration mondiale est mal gérée, elle fait planer le risque de marginaliser des économies entières et des millions de personnes dans les pays en développement. En revanche, si elle est bien gérée, la mondialisation sortira des millions de personnes de la pauvreté et ouvrira la voie à une économie mondiale juste et inclusive.

37. Cité-État aux ressources limitées sans arrière-pays naturel ou sans grand marché intérieur pour créer suffisamment d'emplois et de stabilité économique, Singapour doit sa survie à long terme à son intégration à l'économie mondiale. S'étant engagé dans la mondialisation, ce pays a démontré que la stabilité intérieure, l'état de droit, la transparence, l'obligation de rendre compte, et les politiques axées sur le marché, sont nécessaires pour offrir l'environnement et les infrastructures nécessaires aux investissements et aux échanges qui sont indispensables à une économie forte et compétitive.

38. La mondialisation a aussi rendu le monde plus petit, toutefois, ce qui se passe dans un pays est ressenti dans beaucoup d'autres. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et les terroristes djihadistes constituent un grave problème qui menace l'intégrité physique et l'harmonie raciale de Singapour. En tant que petite Cité-État cosmopolite, Singapour court aussi le risque de perdre son sens de l'identité nationale et de la cohésion sociale. Singapour a donc déployé des efforts considérables pour renforcer les liens entre ses différentes religions et communautés ethniques.

39. En même temps que les technologies en constante évolution créent de nouvelles opportunités pour quelques-uns dans un monde globalisé, elles peuvent aussi accentuer la volatilité, déplacer des emplois, accroître les inégalités, fracturer la cohésion sociale et identitaire. Singapour a refusé de s'isoler et au contraire a travaillé pour rester en tête de la révolution technologique. Le pays s'investit actuellement dans les TIC en vue de créer une Nation éclairée, où les gens mènent une vie inclusive, une vie constructive favorisée harmonieusement par la technologie et les

opportunités pour tous. À cette fin, le pays travaille à mettre en place les infrastructures nécessaires au système national de communication à large bande, à renforcer son système éducatif pour accroître l'initiation technologique, et à créer un environnement propice au développement rapide des idées et à l'accès aux marchés

40. Bien que la responsabilité incombe en grande partie à chaque pays, la mondialisation et l'intégration économique ont révélé l'urgente nécessité de redéfinir la gouvernance mondiale et la prise de décision. Les Nations Unies doivent rester la pierre angulaire de la gouvernance mondiale, et avec d'autres organisations internationales, doivent faire en sorte que le cadre économique mondial reste propice à la croissance. Cependant, la gouvernance mondiale doit aussi s'adapter au nouvel environnement et aux nouveaux défis, en permettant aux pays en développement de faire davantage entendre leurs voix. Le système des Nations Unies, en consultation avec les pays en développement, devra mettre en œuvre des programmes coordonnés pour renforcer les capacités et créer un environnement favorable qui permette aux pays en développement de pénétrer l'économie mondiale et de récolter les fruits de la mondialisation et de la révolution du savoir.

41. *M. Logar (Slovénie) prend la présidence.*

42. **M<sup>me</sup> Natividad** (Philippines) estime qu'en dépit du fait que des pays à revenu intermédiaire comme les Philippines, aient réalisé une croissance économique robuste au cours de la dernière décennie et fait des progrès remarquables dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ils continuent de faire face à d'importants défis de développement. Ces cinq dernières années, l'économie des Philippines est devenue l'une à la croissance la plus rapide parmi les grandes économies émergentes en Asie. Pourtant la pauvreté s'est accrue de 25,8 % en 2014 à cause de l'inflation des prix des denrées alimentaires, en particulier du riz, et 23,82 millions de personnes sont retombées dans la pauvreté. Cela illustre clairement le fait que les pays à revenu intermédiaire ne sont pas sortis des défis simplement parce qu'ils ont réussi à passer un seuil arbitraire. Étant donné que 73 % des plus pauvres dans le monde vivent dans les pays à revenu intermédiaire, l'élimination de la pauvreté dans toutes ses dimensions nécessiterait que les ressources intérieures soient complétées par l'APD, le renforcement des capacités, l'assistance technique, la



participation du secteur privé et l'accroissement de la résilience.

43. Le Programme 2030 a donné mission à la communauté internationale de s'attaquer aux défis spécifiques des pays à revenu intermédiaire. La communauté internationale doit reconnaître l'hétérogénéité de leurs tailles, de leurs expériences en matière de développement et de leurs réalisations économiques et sociales. De même que l'élargissement de la base des familles à revenu intermédiaire permet une croissance économique et sociale et partant, le développement d'une société, la capacité des pays à revenu intermédiaire à soutenir leur croissance respective et leur développement, favoriserait la stabilité socioéconomique et la pluralité de la communauté internationale.

44. En matière d'aide internationale plus ciblée et plus coordonnée, la priorité doit être donnée aux pays les moins avancés, aux pays en développement enclavés, aux petits États insulaires en développement et aux États africains. Le partenariat mondial ne peut être réellement renforcé qu'une fois que les cloisonnements seront démantelés et que le développement sera compris comme un ensemble.

45. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) dit que sa délégation appuie les recommandations du rapport du Secrétaire général sur le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance (A/70/326). La communauté internationale doit axer ses efforts sur le renforcement accru de l'architecture financière internationale, l'amélioration du processus de restructuration de la dette souveraine, et la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert, transparent, non discriminatoire, basé sur les règles de l'OMC. Sans réel mouvement dans cette direction, la plupart des pays du monde ne profiterait pas des fruits de la mondialisation.

46. Le retard dans la ratification du programme de réforme des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 du Fonds monétaire international (FMI) compromet la confiance à l'égard du FMI, sa légitimité et son efficacité. Sa délégation appelle donc à la poursuite immédiate du processus de réforme qui fait partie de la quinzième révision générale des quotes-parts.

47. La Fédération de Russie soutient l'adoption des principes de base sur la restructuration de la dette souveraine à la présente session et exhorte tous les

pays du Groupe des Vingt (G20) et les institutions financières internationales à poursuivre les travaux visant à garantir un processus de restructuration régulier et organisé.

48. La délégation russe, qui attache une grande importance à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, prévue à Nairobi du 15 au 18 décembre prochain, est convaincue que la pratique de conclure des accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux sert à renforcer plutôt qu'à affaiblir le système commercial multilatéral. Elle invite donc toutes les parties aux négociations à observer les principes d'ouverture, de transparence et de compatibilité avec les règles de l'OMC, comme ce fut le cas avec la création de l'Union économique eurasiennne.

49. La poursuite de l'intégration régionale et une expansion du réseau des banques de développement renforceront les synergies des économies du monde aux taux de croissance les plus élevés, et amélioreront parallèlement la stabilité financière et les activités d'investissement, surtout dans des secteurs comme les infrastructures, la science et la technologie.

50. Se félicitant du fait que le Programme 2030 comporte le développement de la science et de la technologie ainsi que l'accès à leurs réalisations, sa délégation exhorte toutes les parties prenantes, notamment la Commission de la science et de la technique au service du développement, à contribuer à la mise en place d'une nouvelle culture de la coopération dans ce domaine, qui se focalisera en particulier sur l'élaboration, le transfert et la diffusion des technologies propres et écologiquement saines et, dans les universités, sur la recherche scientifique et en éducation axée sur le développement durable.

51. Enfin, vu le caractère hétérogène du groupe des pays à revenu intermédiaire, la délégation russe invite le système des Nations Unies à tenir compte de leurs particularités individuelles dans l'élaboration des projets et dans la mise en œuvre de nouvelles initiatives à leur profit. Elle note également les potentialités des bailleurs de fonds des pays à revenu intermédiaire les plus avancés pour la mise en œuvre du programme de développement durable pour l'après-2015.

52. **M. Rodrigues dos Santos** (Brésil) déclare qu'en dépit de l'énorme impact social, économique et environnemental de la mondialisation, ses avantages

sont inégalement répartis. En intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement, les objectifs de développement durable sont sous-tendus par le point de vue selon lequel les forces du marché ne peuvent pas de manière indépendante fournir toutes les solutions aux défis mondiaux, dont le plus important est l'élimination de la pauvreté. Les Nations Unies doivent être le porte-flambeau d'une vision plus intégrée, plus inclusive et plus durable de la mondialisation et donner des orientations sur les défis que posent l'inégalité croissante et les modèles de consommation et de production non viables. À cette fin, la communauté internationale, par le biais des Nations Unies, devra travailler de manière coordonnée, suivant les principes d'égalité souveraine, d'équité, de coopération et de solidarité entre tous les États. Il est temps de conférer aux pays en développement plus de pouvoir et de représentation dans les institutions internationales et de renforcer les efforts collectifs visant à maîtriser la mondialisation dans le but d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement durable.

53. La culture est un élément transversal du Programme 2030, qui permet la durabilité environnementale à divers niveaux : par les liens entre la diversité culturelle et la biodiversité; par son influence sur les modèles de consommation non viables; par sa contribution aux pratiques de gestion durable de l'environnement suite à la valorisation et la prise en compte des systèmes de savoirs locaux et traditionnels. La délégation brésilienne salue le rôle de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans la prise en compte du respect de la diversité culturelle. Elle soutient également les points de vue du Groupe des Amis de la culture et du développement.

54. La mise en place du Mécanisme de facilitation des technologies est une entreprise innovante qui permet aux États Membres et aux parties prenantes concernées d'exploiter le potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La délégation brésilienne se déclare solidaire du mécanisme et espère que le Secrétaire général nommera le Conseil de 10 membres chargé de lancer les préparatifs du forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation et la création de la plateforme en ligne. Compte tenu de la pertinence de cette initiative et des sensibilités politiques en matière

de droits de la propriété intellectuelle, elle encourage l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 à poursuivre les travaux avec diligence et transparence, en tenant les États Membres bien informés de la suite.

55. Selon **M. Golitsyn** (Ukraine), les États Membres et les organismes des Nations Unies doivent collaborer dans la recherche de l'efficacité axée sur les résultats, notamment dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable sur la science et la technologie. Sa délégation soutient la recommandation de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et la promotion de la coopération internationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation par le biais des partenariats entre différentes parties prenantes, et en étroite interaction Nord-Sud, notamment en ayant recours aux bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans les régions concernées.

56. Les collaborations mondiales et bilatérales en matière de science, de technologie et d'innovation renforcent la recherche, l'éducation et la formation professionnelle dans les pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. En dépit de son environnement difficile, l'Ukraine s'efforce de prendre part au processus universel en partageant ses meilleures pratiques, expériences et innovations technologiques avec les partenaires internationaux. Dans le cadre des plateformes de partenariat, les experts du parc technologique ukrainien ont présenté récemment des technologies et des solutions innovantes en matière d'eau, d'énergie et de cybernétique pour les pays du monde du Sud et les pays les moins avancés d'Afrique.

57. Les capacités technologiques doivent être accrues par le biais de l'éducation et de la formation, notamment par l'appui de la communauté internationale et celui du gouvernement sous forme de bourses d'études, de subventions pour la formation, la recherche et le développement. L'Ukraine a donc octroyé 200 allocations et bourses dans ses écoles d'ingénieurs de pointe à des étudiants originaires de petits États insulaires en développement et de pays les moins avancés.

58. **M. Mebarki** (Algérie) déclare que sa délégation se soucie des effets pervers de la mondialisation, en

particulier du prix des produits de base et de la volatilité des taux de change, de l'insécurité alimentaire, de la volatilité des prix de l'énergie, et des défis que pose le changement climatique. La stabilité du système macroéconomique et financier est essentielle pour un développement durable et inclusif. Le système économique et financier mondial doit adopter un mécanisme de restructuration et de règlement de la dette souveraine. Étant donné l'importance des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du Programme 2030, la communauté internationale doit promouvoir les conditions nationales et internationales propices aux investissements durables du secteur privé en appui aux politiques nationales de développement. L'APD étant toujours importante pour les efforts des pays en développement visant à éliminer la pauvreté et promouvoir le droit au développement, sa délégation en appelle aux pays développés pour qu'ils honorent leurs engagements. De plus, il importe que soient mises en place des politiques de protection sociale, de sécurité sociale et de salaire minimum, et que soient créées des opportunités de travail décent, pour atténuer les effets pervers de l'informatisation et de l'externalisation des marchés du travail,

59. L'architecture mondiale actuelle favorise la coopération internationale et les échanges des meilleures pratiques. En particulier, le forum politique de haut niveau sur le développement durable jouera un rôle important dans la réussite de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030 en examinant les processus à l'échelle mondiale et en travaillant avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres instances et organes pertinents. En tant qu'unique organe mondial à composition universelle, les Nations Unies sont bien placées pour renforcer la coopération en matière de développement dans le cadre de la mondialisation. La réforme de l'Assemblée générale devra lui permettre de retrouver son rôle de première instance délibérative des Nations Unies, surtout dans le domaine des politiques mondiales en matière de développement économique et social. Il importe plus que jamais de réformer la structure de gouvernance des institutions de Bretton Woods en les engageant avec toutes les parties prenantes dans une démarche équitable, transparente, consultative et inclusive. Sa délégation appuie un nouvel ordre économique international fondé sur les principes d'équité, d'interdépendance, de souveraineté réciproque, de

coopération et de solidarité entre les États, et appelle à une plus grande participation des pays en développement aux prises de décision et à l'établissement des normes dans le domaine de l'économie internationale.

60. **M. Grima** (Malte) dit que l'adoption du Programme 2030 a instauré un nouveau paradigme de développement durable qui s'applique à tous les pays. Au fil des ans, les Nations Unies ont contribué à la paix mondiale, à l'élimination des maladies et à la promotion de la justice, de la liberté et des droits de l'homme. Cependant, le monde a changé au cours de ces dernières décennies, en ce qui concerne la nature et la taille des défis et des capacités respectives des pays à y faire face : des solutions à l'échelle mondiale s'imposent.

61. Pour garantir un monde durable, la communauté internationale doit porter un regard critique sur les systèmes sous-jacents qui répliquent les inégalités à l'échelle mondiale et en retour défendre l'inclusion sociale, économique et politique, ainsi que la paix dans une optique axée sur les droits. Il est impossible de parler de progrès, sans parler des femmes, des filles et des minorités sexospécifiques, qui continuent de subir de nombreuses inégalités au quotidien. La délégation maltaise lance un appel aux gouvernements pour qu'ils intègrent l'optique sexospécifique dans leur législation, leurs programmes et leurs politiques. En outre, elle rappelle le rôle important que jouent la science, la technologie et l'innovation, notamment les TIC, dans la facilitation des efforts visant à relever les défis mondiaux et à réaliser les objectifs de développement que la communauté internationale s'est fixés. La délégation estime que le mandat universel du Programme 2030 ne peut être rempli si les femmes et les filles n'ont pas de multiples occasions d'exceller dans les domaines de la science, de la technologie, de l'économie, de la santé, des politiques et des sciences politiques. Elle va donc soumettre un projet de résolution proposant une Journée internationale des femmes de science pour attirer l'attention du public sur le sujet.

62. **M<sup>me</sup> Yaima de Armas** (Cuba) estime que le monde a besoin d'un système transparent, multilatéral et inclusif qui permette à tous les États Membres de partager les fruits de la mondialisation. Le rôle de l'Assemblée générale doit être renforcé parce qu'elle est l'organe le plus représentatif et le plus démocratique des Nations Unies. Le respect des

conditions et priorités nationales de chaque pays, de la diversité et de la souveraineté nationales dans le choix des modèles de développement, est indispensable pour maintenir la légitimité des Nations Unies.

63. La mondialisation rapide a permis des progrès considérables au niveau de la science, de la technologie et de l'innovation. Toutefois, comme les écarts en matière de développement qui séparent le Nord et le Sud continuent de se creuser, la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire doit se renforcer. Les pays en développement doivent acquérir la souveraineté technologique et avoir un accès suffisant et préférentiel aux technologies respectueuses de l'environnement. Le Mécanisme de facilitation des technologies, la banque des technologies, et le mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation, destinés aux pays les moins avancés, est indispensable à cet égard.

64. La diversité culturelle étant un facteur important de l'inclusion sociale, du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, le système des Nations Unies doit renforcer les politiques et les actions en matière culturelle, avec une orientation définie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

65. Alors que les efforts des pays à revenu intermédiaire visant à éliminer la pauvreté doivent être salués, ces pays sont paradoxalement confrontés à un certain nombre de défis structurels et de développement qui les empêchent d'aller plus loin. Le classement des pays suivant le revenu est une approche limitée, puisqu'elle ne règle pas les problèmes structurels. Bien que les pays en situations particulières, comme les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement aient le plus grand besoin de ressources pour le développement, les pays à revenu intermédiaire ne doivent pas être exclus ou marginalisés en matière d'aide au développement. La délégation cubaine s'oppose énergiquement à l'aide en fonction du revenu, du fait de ses effets pervers sur les pays à revenu intermédiaire, en les empêchant de réaliser leurs objectifs nationaux de développement et de respecter leurs engagements internationaux. En revanche, il faudrait prendre des mesures qui vont au-delà du revenu par habitant et du PIB, et qui tiennent compte des défis et des circonstances propres aux pays à revenu intermédiaire.

66. Dans le contexte plus vaste de la mondialisation, Cuba continue de lutter pour son développement dans des circonstances toutes particulières : malgré la reprise des relations diplomatiques avec les États Unis, l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba est toujours en vigueur. L'embargo a empêché Cuba d'entretenir des relations normales avec les institutions financières internationales et les compagnies étrangères, notamment les sociétés américaines qui redoutaient des représailles de la part du Département du trésor des États Unis. Nonobstant ces entraves, le pays poursuivra ses efforts et, dans un esprit de solidarité, ne cessera pas d'appuyer le développement des autres pays.

67. **M. Narang** (Inde) estime que, du fait de la mondialisation, les mouvements de biens, de services, de capitaux, de main-d'œuvre, de technologie et d'idées sont sans précédent, ce qui favorise la croissance et crée de la richesse; dans le même temps, elle engendre un niveau élevé d'instabilité et d'insécurité, et ses coûts et avantages sont inégalement répartis dans le monde. Les objectifs de développement durable du Programme 2030, axés sur l'action, sont une tentative audacieuse de gérer la mondialisation par le biais de l'action collective, délaissant les solutions rapides au profit des solutions à long terme, les interventions limitées au profit des programmes à base élargie et les symptômes au profit des causes profondes. En respectant la diversité de développement et les différentes circonstances nationales, le Programme 2030 a correctement évité une approche uniforme et affirmé le principe de la différenciation basé sur les responsabilités historiques dans la gestion du patrimoine mondial. La réussite du Programme sera jugée à l'aune de la capacité de la communauté internationale à renforcer et à relancer le partenariat mondial, et à créer un environnement favorable aux pays en développement.

68. Pour permettre que la mondialisation soit une force politique au service du développement durable, le multilatéralisme doit être renforcé par des structures de gouvernance mondiale ouvertes, démocratiques et participatives. Des régimes internationaux défavorables et iniques dans lesquels les pays en développement n'ont pas voix au chapitre continuent d'empêcher ces pays de profiter pleinement de la mondialisation. Dans le cadre du nouveau Programme, les structures de pouvoir inégales et les modèles de gouvernance obsolètes doivent être réformés de toute

urgence – notamment le Conseil de sécurité, qui est l'exemple le plus grotesque de l'oligarchie des puissants de ce monde. Malheureusement, même les propositions les plus modestes en faveur des réformes progressives des institutions financières internationales et de la coopération internationale en matière fiscale pour le développement, sont enterrées sous une pile de législation obscurantiste sélective ou tout simplement rejetées. Et le système des Nations Unies pour le développement continue d'être dominé par les bailleurs de fonds. La participation sans exclusive et l'état de droit exigent que les pays en développement aient une place égale autour de la table.

69. Une approche basée sur la culture qui accepte les différences, célèbre la diversité et favorise le respect mutuel est un postulat de base pour réussir la mondialisation. Le flux des idées ne doit pas être à sens unique. Avec sa pluralité d'ethnies, de religions, son multiculturalisme et son multilinguisme, ses valeurs sociales pluralistes, son régime démocratique, l'Inde peut utilement enrichir le discours sur la mondialisation, surtout à travers sa philosophie de vie en harmonie et son dialogue avec la nature, sans oublier sa culture de la frugalité

70. **M<sup>me</sup> Almansoor** (Bahreïn) déclare que même avec les 90 % de la population mondiale utilisant des téléphones portables, et presque la moitié de toutes les familles connectées à l'Internet, la fracture numérique persiste. En particulier, les pays les moins avancés ne peuvent pas jouir pleinement des fruits de la société de l'information. Son pays accorde un intérêt particulier à la science et à la technique au service du développement. Il a augmenté ses services administratifs en ligne ces quinze dernières années, ce qui a valu à son Premier Ministre de recevoir en septembre 2015 le prix des TIC pour le développement durable décerné par l'Union internationale des télécommunications. En 2014, Bahreïn était classé au 18<sup>e</sup> rang mondial selon l'indice de développement de l'administration en ligne de l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne et il était le seul pays arabe dans la catégorie « Très élevé ».

71. **M. Oumiyyer** (Maroc) estime que si la mondialisation a engendré d'importants progrès économiques, elle a aussi exacerbé les inégalités au sein des pays et entre les pays, et a créé de nouvelles sources de tension, qui ont été mises en évidence par la plus récente crise financière et économique. Cependant, la crise a également mis à nu les lacunes de

l'actuelle structure de gouvernance mondiale, la répartition inégale des fruits de la mondialisation et la nécessité d'une action internationale commune. Pour restaurer la confiance dans l'économie globale, il est nécessaire de promouvoir la transparence et la réglementation d'un marché sain, qui préserve le système financier des excès spéculatifs, de reformer les institutions financières internationales et de renforcer les politiques macro-prudentielles. Au lieu d'empêcher les crises, les mesures protectionnistes retardent la croissance mondiale. En revanche, un système commercial multilatéral ouvert, transparent, inclusif, non discriminatoire, basé sur des règles, doit prendre en compte les besoins spécifiques des pays en développement et surtout des pays les moins avancés. À cette fin, il appelle de ses vœux la conclusion du cycle de négociations commerciales de Doha.

72. De nombreux défis importants comme le changement climatique, la prolifération nucléaire, le terrorisme, les pandémies et les crises alimentaires ont révélé l'urgente nécessité d'une vision mondiale intégrée et cohérente aux niveaux régional et international qui rassemble les États, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile. Une saine gestion économique nécessite une réforme institutionnelle qui permet que les processus de prise de décision soient plus démocratiques, plus équitables, plus représentatifs et réellement plus multilatéraux.

73. Le Programme 2030, avec ses objectifs primordiaux consistant à éliminer la pauvreté, réaliser le développement durable et assurer la paix et la sécurité et protéger la planète, représente une feuille de route unique pour relever ces défis. Nous ne devons épargner aucun effort pour le mettre en œuvre. Des mécanismes de financement fiables, notamment grâce à de nouvelles sources, à la mobilisation de ressources internes, à la collecte de fonds, aux contributions du secteur privé, à l'investissement direct étranger et à des infrastructures améliorées, revêtiront une importance capitale à cet égard.

74. L'objectif n° 17 des objectifs de développement durable sur un partenariat mondial revitalisé offre l'occasion de donner un visage humain à la mondialisation en mettant l'accent sur la solidarité entre les pays développés et les pays en développement. Le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ont un rôle indispensable à jouer en établissant un équilibre entre les dimensions



économiques, sociales et environnementales du développement.

75. **M. Castro Cordoba** (Costa Rica), faisant référence à la résolution 68/223 de l'Assemblée générale sur la culture et le développement durable, déclare que la culture jouera un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Programme et, plus particulièrement, les objectifs de développement durable concernant l'éducation de qualité, la consommation et la production responsables et les sociétés pacifiques et inclusives. Il faudrait renforcer le rôle que joue l'UNESCO dans la coordination et la promotion de ces initiatives.

76. Le Costa Rica est déterminé à coopérer avec les pays à revenu intermédiaire dans le cadre du système des Nations Unies, mais il se préoccupe du manque de plan précis à cet effet. Il n'est pas logique que les pays soient classés dans la catégorie du revenu intermédiaire simplement sur la base du revenu par habitant; les paramètres devraient aussi tenir compte des différents niveaux de développement et du caractère multidimensionnel de la pauvreté. La réalisation du développement durable ne devrait laisser personne pour compte et produire des effets systémiques sans provoquer de conflit entre les groupes de pays. Soutenus par l'aide dont ils ont besoin pour surmonter les lacunes structurelles et les inégalités en matière d'infrastructure, l'accès aux technologies, le commerce et la dette souveraine, les pays à revenu intermédiaire pourraient jouer un rôle central dans les échanges des meilleures pratiques. Il faudrait aussi renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire en vue d'améliorer le renforcement des capacités institutionnelles et de créer des effets multiplicateurs.

77. Il est également nécessaire de s'intéresser aux difficultés rencontrées par les pays qui viennent d'être reclassés à la catégorie du revenu intermédiaire : ces pays sont souvent punis par inadvertance pour leurs efforts nationaux par une diminution de l'aide internationale. La délégation costaricienne craint que la mission figurant dans la résolution 68/222 de l'Assemblée générale n'ait pas été remplie, et que le présent rapport du Secrétaire général manque de recommandations concrètes pour une meilleure coordination par le système des Nations Unies pour le développement, en coopération avec les pays à revenu intermédiaire. Étant donné qu'il serait impossible de réaliser le Programme sans régler les problèmes sociaux, économiques et environnementaux des pays à

revenu intermédiaire, les Nations Unies doivent progresser vers l'élaboration d'un plan d'action pour les pays à revenu intermédiaire et la mise en place de groupe de haut niveau ou d'une équipe de travail spéciale visés dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/68/265, par. 66).

78. **M. Abebe** (Éthiopie) dit qu'il est important de faire de la mondialisation une force positive qui facilite la mise en œuvre du nouveau programme de développement, crée des emplois et facilite la croissance économique. En relevant les défis grâce au multilatéralisme, la communauté internationale pourrait promouvoir une architecture économique mondiale juste et équitable qui ne laisse aucun pays ni personne pour compte. La mondialisation doit être le catalyseur d'un partenariat mondial revitalisé pour le développement durable. L'adaptation constante du système des Nations Unies améliorera son rôle de coordination mondiale.

79. Certes, la science et la technique ont joué un rôle crucial dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais leurs potentiels n'ont pas été pleinement mis à profit. Il faut impérativement exploiter la science et la technique durant la transition entre les objectifs du Millénaire et les objectifs de développement durable, en partie en mettant en œuvre des politiques nationales par le biais d'une approche multipartite. La science et la technique sont indispensables pour faciliter l'élimination de la pauvreté et accélérer la transformation structurelle. Le plan de développement éthiopien comporte un pilier sur la science et la technique visant à améliorer la productivité ainsi que la compétitivité dans les secteurs agricoles et manufacturiers. Grâce à une série de politiques et de programmes nationaux, l'Éthiopie prend systématiquement en compte la science et la technique et favorise la recherche, en vue de résoudre des problèmes locaux pratiques. Son budget pour la recherche scientifique augmente et il a été demandé à deux de ses universités de mettre l'accent sur la science, la technologie et l'ingénierie. L'Éthiopie a du mal à utiliser pleinement la science et la technique pour atteindre ses objectifs de développement. À cet égard, il faudrait renforcer davantage la coopération internationale alignée sur les exigences nationales. Le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030 représentent des mécanismes importants pour remédier à la fracture numérique persistante et à l'inégalité des capacités d'innovation, de connectivité

et d'accès à la technologie au sein des pays et entre eux. La délégation éthiopienne souligne qu'il importe de mettre le Mécanisme de facilitation des technologies en œuvre et de rendre pleinement opérationnelle la banque de technologies pour les pays les moins avancés.

80. **M. Madisa** (Botswana) estime que les pays à revenu intermédiaire comprennent une catégorie très large de pays à des niveaux de développement différents. Certes, nombreux sont ceux qui ont réalisé des taux de croissance économique impressionnants et ont fait des progrès considérables dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, mais bon nombre de pays à revenu intermédiaire continuent de se heurter à d'énormes difficultés sur le plan du développement durable, notamment concernant la pauvreté, le manque d'accès aux services de santé, à l'eau potable et à l'assainissement, et le taux élevé de chômage, en particulier parmi les jeunes. Les pays à revenu intermédiaire comptent plus de 70 % des personnes en situation d'extrême pauvreté dans le monde et sont aux prises avec des niveaux élevés d'inégalité. En réalité, la classification large de ce groupe de pays masque des poches de pauvreté et de graves lacunes dans les progrès généraux vers la réalisation des objectifs convenus au plan international, notamment les objectifs de développement durable. Sa délégation appuie par conséquent l'élaboration d'un mécanisme stratégique global de coopération au développement avec les pays à revenu intermédiaire, y compris un système de classification affiné et un indicateur qui va au-delà d'une simple mesure de la richesse par le revenu national brut par habitant.

81. **M. Eshanta** (Libye) dit que les technologies de l'information ont permis de faire sortir de la pauvreté des millions de personnes dans le monde entier. Néanmoins, les pays en développement ont besoin de financements, de formation et de renforcement des capacités pour profiter pleinement des avantages de la science, de la technologie et de l'innovation. Le Mécanisme de facilitation des technologies sera un outil crucial pour exploiter la technologie au service de la croissance durable.

82. La culture a aussi une contribution non négligeable à apporter au développement. Elle représente une force pour la croissance économique, la solidarité sociale et l'entente mutuelle entre les sociétés locales. La délégation libyenne réaffirme la

nécessité de respecter la souveraineté nationale et les valeurs religieuses, éthiques et culturelles de tous les États.

*La séance est levée à 12 h 55.*